

Délib.2023_26

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVIGNON**

Délibération n°2023_26 FINANCES : Adoption des budgets primitifs du CCAS et de ses budgets annexes M22, CLIC et SAAD

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, et le quinze du mois de mars, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 01 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS
Mme Anne Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.
Monsieur Claude NAHOUM
Madame Martine CLAVEL
Madame Zinèbe HADDAOUI
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT
Mme Nadine GARNIER
Mme Christine MARIN
Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
Mme Nadia SENNOUR

Étaient Excusés/Absents :

Madame Martine BAREL

Secrétaire de séance :

Mme Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS

Délib. n° 2023_26 FINANCES : Adoption des budgets primitifs du CCAS et de ses budgets annexes M22, CLIC et SAAD

Dans la suite logique de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire lors du dernier Conseil d'Administration, l'adoption du budget primitif du CCAS et de ses budgets annexes du CLIC et du SAAD permet la poursuite des activités du CCAS.

Le budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes intègre les résultats de l'exercice 2022, constatés lors du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 721k€ pour les opérations de l'année 2023. L'investissement est essentiellement financé sur les fonds propres. L'amortissement représente 359k€ environ, l'excédent antérieur s'élève à 242k€. Les autres recettes de la section sont constituées de recettes externes pour 120k€ (FCTVA et dépôts et cautionnements reçus).

Les nouveaux programmes d'investissement représentent 639 k€, les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2022, s'élèvent à 80k€.

Le programme d'investissement concerne :

Modernisation des outils informatiques.....	143 k€
Divers équipements dont enveloppe sobriété énergétique	173 k€
Divers renouvellement de matériel et mobilier.....	112 k€

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera en 2023 à 118k€, soit 16% du programme annuel d'investissement 2023 (721k€). Le solde des prévisions de dépenses au chapitre 16 est constitué des prévisions de remboursements des dépôts de garantie du locataire du CCAS. (1^{er} étage St-Jean Bâtiment A).

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 15.07M€, en augmentation de 0.48% par rapport au réalisé 2022.

Les prévisions budgétaires au niveau de vote, par chapitre, sont rappelées dans le tableau joint en annexe 1, le détail par article figurant en annexe 2 et dans le document normalisé.

Détail des chapitres de dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :..... 359 K€

Ce chapitre retrace les dépenses de la section de fonctionnement que l'on retrouve en recettes d'investissement, soit de l'autofinancement. Elles sont constituées principalement des dépenses obligatoires d'amortissement des biens du CCAS.

Chapitre 011 Charges à caractère général 2 456 K€

En progression de 21% par rapport aux réalisations 2022, ce chapitre retrace l'ensemble des moyens nécessaires aux missions. L'augmentation traduit les dépenses nouvelles liées à la reprise prévisionnelle d'activité (article 604 notamment) et à l'impact de l'inflation sur les

charges générales.

Chapitre 012 Charges de personnel 12 064K€

Les dépenses de personnel et frais liés sont estimées en diminution de 2.7% par rapport aux réalisations 2022.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 147 K€

Le chapitre 65 se maintient au même niveau qu'en 2022 et contient notamment :

- Le comblement du déficit prévisionnel du budget SAAD 128 k€
- Les aides et secours d'urgence à disposition de la commission permanente dans le respect du règlement des aides sociales..... 10 k€
- Diverses dépenses, admissions en non valeur, subvention COSSLMA, redevances dues au titres des droits d'auteur.....9k€

Chapitre 66 Charges financières..... 30 k€

Le CCAS a contracté, en 2019, un emprunt pour l'acquisition du bâtiment Saint-Jean A, celui-ci est assorti du remboursement d'intérêts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles4.5 k€

Ce chapitre contient par définition des dépenses exceptionnelles donc difficilement prévisibles, l'enveloppe prévue vise à permettre le paiement des intérêts moratoires dus aux entreprises et les écritures budgétaires liées à des rectifications sur exercices antérieurs, réductions de recettes et ajustement des rattachements.

Chapitre 68 Provisions semi-budgétaires8.7 k€

Ce chapitre comprend les dépenses relatives à l'ajustement de la provision constituée pour faire face aux risques liés au cumul des jours sur les Compte Epargne Temps des agents du CCAS.

Détail des chapitres de recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des atténuations de charge : remboursements sur dépenses de personnel, part des agents sur les titres restaurant
- des recettes issues de la participation des usagers aux activités et services proposés par le CCAS
- du financement complémentaire des partenaires institutionnels en application de conventions ou pour la gestion d'un dispositif, Etat, CAF-MSA, Conseil départemental de Vaucluse et de la subvention municipale
- du loyer du 1^{er} étage du bâtiment St Jean A

Chapitre 70 Prestations de service : 1 989 k€

Ce chapitre retrace les prestations versées directement par les usagers des services du CCAS, lorsque celles-ci sont facturées en application d'un tarif délibéré par le Conseil d'Administration. Elles sont inscrites, en progression de 14 % par rapport au réalisé 2022 témoignant de la redynamisation des services proposés par le CCAS, notamment dans le secteur de la petite enfance et des prestations proposées aux seniors. Cette prévision est

calibrée sur la base des prévisionnels de fréquentation et de recours aux services (inscription des familles en crèches, recours aux services à destination des seniors...).

Chapitre 013 Atténuations de dépenses :.....200 k€

Ce chapitre retrace les remboursements de charges obtenus principalement sur les charges de personnel en application de dispositifs d'assurance notamment de droit commun (sécurité sociale) ou statutaires. Il comprend également la constatation du remboursement par les agents de la moitié des titres restaurant perçus. Le montant inscrit est conforme aux réalisations 2022.

Chapitre 74 Subventions d'exploitations.....12 866 k€

Ce chapitre est en hausse de 13% par rapport aux réalisations 2022 (hors prise en compte de la subvention exceptionnelle de 800k € de la Ville d'Avignon versée en 2022 et enregistrée au chapitre 77), en raison notamment de l'augmentation de la subvention municipale de 500k € par rapport à celle allouée au budget primitif 2022 ainsi que la hausse des participations CAF liée à la reprise d'activité dans les structures de petite enfance (PSU) et du versement prévu des bonus territoire.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante.....100 k€

Le montant inscrit au chapitre recouvre les loyers perçus en année pleine pour la location du 1^{er} étage du bâtiment St Jean A.

Chapitre 77 Produits exceptionnels.....15 k€

Une inscription budgétaire de 15k€ est envisagée afin de permettre de procéder aux écritures comptables d'annulations de rattachement.

Chapitre 78 Reprises sur provisions semi-budgétaires..... 5 k€

Cette inscription budgétaire correspond à la reprise d'une provision constituée pour litiges et contentieux en raison de la clôture de la procédure.

Le budget 2023 du CCAS est un budget de reprise ambitieux après deux années impactées par la crise sanitaire. Malgré le contexte inflationniste peu favorable, le CCAS s'efforce de maintenir et redynamiser le périmètre actuel de ses actions et le niveau de service proposé aux Avignonnais.

Le Conseil d'Administration:

Vu le Code l'action sociale et des Familles et notamment son article L.123-8,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'ensemble des justificatifs d'affectation des résultats produits,
Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire lors du Conseil d'Administration du 8 février 2023,

DELIBERE

1. Adopte le budget primitif du CCAS tel que présenté par chapitres à l'annexe 1 et détaillé en annexe 2 et dans les documents budgétaires normés.

La section d'investissement s'équilibre à 720 836.29 € en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 s'élèvent à 80 419.14 en dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 15 070 175.50 €.

- Adopte le budget primitif pour le budget annexe du SAAD du CCAS tel que présenté ci-après et détaillé en annexe 3 et dans les documents budgétaires normés :

BP 2023		
	Dépenses	Recettes
Exploitation	727 962.00	727 962.00
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	302 302.00	
012 Dépenses afférentes au personnel	357 500.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	68 160.00	
018 Autres produits relatifs à l'exploitation		365 000.00
017 Produits de la tarification		235 000.00
019 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		127 962.00
Total général	727 962.00	727 962.00

- Adopte le budget annexe du CLIC tel que présenté ci-après et détaillé en annexe 4 et dans les documents budgétaires normés :

BP 2023		
	Dépenses	Recettes
Exploitation	88 462.60	88 462.60
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 286.20	
012 Dépenses afférentes au personnel	60 000.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	12 176.40	
018 Autres produits relatifs à l'exploitation		36 185.00
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		52 277.60
Investissement	3 611.10	3 611.10
21 Immobilisations corporelles	3 611.10	
28 Amortissement des immobilisations		476.40
10 Dotations, fonds divers et réserves		22.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 112.70
Total général	92 073.70	92 073.70

Mme la Présidente du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

Nombre de présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
10	0	10	10	0	0

Cette proposition, mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme,
Pour le Conseil d'Administration
La Présidente
Cécile HELLE

